

RÈGLEMENT DU TENNIS-CLUB DE COLLONGE-BELLERIVE



BULLE DE TENNIS

EN ÉTÉ:

D'avril à septembre, il n'y a pas de bulle.

EN HIVER:

D'octobre à mars.

- Heures de la semaine : A louer à la saison selon tarifs fixés chaque année par le comité, hors heures du centre d'entraînement et du mercredi.
 - Les heures non louées sont à réserver le jour même auprès du secrétariat, par des membres ou des non membres (adultes et juniors). Coût de l'heure: Fr. 40.-

Week-end:

- Pas de réservation à la saison.
- Seuls les membres peuvent jouer.
- Les invités ne sont pas autorisés le week-end.
- Un tableau de réservation est mis en place dans la halle:
- Inscription personnelle sur place.
- Dès 07 heures pour le matin du jour même: tableau de 07h. à 13h.
- Dès 12 heures pour l'après-midi du jour même: tableau de 13h. à 22h.
- Réservation d'une heure à la fois par membre, le samedi ou le dimanche.
- Après avoir joué, possibilité de réinscription d'une heure à la fois par membre.
- Si un court réservé reste inutilisé après 10 minutes, il peut être réservé par d'autres membres.
- LES JUNIORS PEUVENT S'INSCRIRE AU MÊME TITRE **QUE LES ADULTES.**

Durée:

• Simple et double: 1 heure.

Entretien:

• Balayage et lignes après chaque partie.

Ouvertures de la bulle:

• La semaine: de 7 heures à 22 heures. Le samedi: de 7 heures à 22 heures. de 7 heures à 22 heures. Le dimanche:

Professeurs:

• En dehors du centre d'entraînement. les professeurs sont soumis au même règlement que les membres.